

# Syndicat National des Journalistes

## Hebdomadaires et périodiques régionaux (FPPR)

Au 01 octobre 2004

Augmentation : 0,70%  
Valeur du point : 10,52 €

Fonctions	Coef.	Salaire
Rédacteur en chef	190	1 998,80 €
Rédacteur en chef adjoint	175	1 841,00 €
Secrétaire général de la rédaction Chef d'édition	150	1 578,00 €
Journaliste polyvalent 3ème échelon Chef de service ou d'agence	145	1 525,40 €
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échelon Premier secrétaire de rédaction	140	1 472,80 €
Secrétaire de rédaction 2ème échelon Rédacteur détaché	135	1 420,20 €
Journaliste polyvalent 2ème échelon Reporter photo 2ème échelon	130	1 367,60 €
Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon Journaliste polyvalent 1er échelon	125	1 315,00 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon Reporter photo 1er échelon	120	1 262,40 €
<b>Stagiaires</b>		
du 13 au 24ème mois	115	1 209,80 €
du 1er au 12ème mois	112	1 178,24 €

**Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :**

- \* Pour tenir compte du tirage : au dessus de 20 000 exemplaires, + 10 %
- \* Pour tenir compte de la périodicité :
  - \* bi-hebdo, + 10 %
  - \* tri-hebdo, + 15 %

**Indemnité appareil photographique personnel : 38,11 €**

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.

**ATTENTION : Le Salaire Minimum Professionnel Garanti (SMPG) étant de 1211,92 €, le salaire réel des coefficients 112 et 115 ne peut être inférieur à 1211.92 €.**